

16 juin 1933

Monsieur Paul Perret

Conseiller d'Etat du Canton de Vaud

Lausanne.

Monsieur,

Il a été convenu avec Madame A. Hermanjat de réunir dans les salles du Kunsthaus de Zurich une exposition commémorative Abraham Hermanjat, semblable à celle qui a eu lieu récemment au Palais de Rumine de Lausanne. Nous nous sommes mis en rapport avec Monsieur Emile Bonjour, Conservateur du Musée des Beaux-Arts de Lausanne, au sujet du prêt des quatre toiles très importantes de l'artiste

Pêches  
Etude pour le Fumeur de Kif  
Rochers de Naye  
Les barques II

appartenant au Musée et nous avons dû apprendre qu'un arrêté gouvernemental lui défend de répondre à notre vœu qui est aussi bien celui de Madame Hermanjat et de sa fille que le nôtre.

D'autre part la situation est différente de celle de Lausanne, où le visiteur de l'exposition n'avait qu'à se rendre d'une salle à l'autre pour se trouver en face des toiles du Musée qui n'appartenaient pas à l'exposition proprement dite, mais bien à l'ensemble de l'œuvre du grand artiste qui sans elles serait incomplète et mutilée.